



## Séance du 26 juin 2020

Convocation du 19 juin 2020

Absente excusée : Nelly LOIZEAU

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BOURGET

Madame Nelly LOIZEAU donne pouvoir à Madame Josette GUITTON

Conditions exceptionnelles de déroulement de la séance : Dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, la réunion s'est tenue à huis clos à l'Espace Galerne (rue des Sports)

### 1 – Tarif de location

Suite à la réunion des commissions Finances – Sports – Culturelle, du lundi 22 juin, Monsieur Laurent Gaudry présente les tarifs de location des différentes salles communales ainsi que du matériel, pour 2021 et 2022, proposés au conseil municipal pour que celui-ci puisse les valider.

	2021	2022
<b>Cimetière</b>		
Concession terrains		
- 30 ans / m <sup>2</sup>	83 €	84 €
- 50 ans / m <sup>2</sup>	119 €	121 €
Concession cases de columbarium		
- 30 ans	938 €	952 €
Concession cavurnes		
- 30 ans	930 €	944 €
Caveaux	963 €	977 €
<b>Divagation de chiens</b>		
Forfait de prise en charge	26 €	26 €
Participation journalière	16 €	16 €
<b>Droits de place</b>		
Droits de place annuels	64 €	65 €
Vente au déballage	20 €	20 €
<b>Matériel</b>		
- Vaisselle / couvert	1,14 €	1,16 €
- Verre	0,23 €	0,23 €
- 1 ou 2 assiettes	0,44 €	0,45 €
- Couteau, fourchette, cuillère à café, l'unité	0,12 €	0,12 €
- Tasse	0,23 €	0,23 €
- Autre vaisselle (saladier, plateau, pichet, etc...)	0,54 €	0,55 €
- Couvert pour plat (cuillère à soupe, fourchette), l'unité	0,12 €	0,12 €
- Tables, tréteaux et bancs / unité	gratuit	Gratuit
- Tables polypro / unité	3 €	3 €
- Tables polypro / caution par table	51 €	52 €
- Chaises / unité à partir de 11 chaises Gratuit jusqu'à 10 chaises	0,41 €	0,42 €

<b><u>Vaisselle / morceau manquant :</u></b>		
- Couteau, fourchette, cuillère à café, cuillère à soupe, l'unité	1,09 €	1,11 €
- Verre	1,09 €	1,11 €
- Assiette	3,26 €	3,31 €
- Tasse	2,14 €	2,17 €
- Plat inox	6,42 €	6,52 €
- Saladier ou corbeille	5,37 €	5,45 €
- Plateau ou pichet inox 1 l	10,72 €	10,88 €
Cette liste n'est pas exhaustive. Pour tout matériel non listé, le prix appliqué sera celui de la facture de remplacement		
<b>Salles p/Vin d'honneur Commune</b>		
- Salle Bel-Air entière	226 €	229 €
- 1/3 salle municipale	144 €	146 €
- Salle municipale entière	227 €	230 €
- Salle des sports	252 €	256 €
- Square de la Mairie	139 €	141 €
<b>Salles p/Vin d'honneur Hors Commune</b>		
- Salle Bel-Air entière	452 €	459 €
- 1/3 salle municipale	292 €	296 €
- Salle municipale entière	454 €	461 €
- Salle des sports	500 €	508 €
- Square de la Mairie	281 €	285 €
<b>Pour les vins d'honneur, lorsque l'Espace Galerne est loué pour la journée, le prix de location d'une salle ou du parc pour un vin d'honneur est diminué de moitié</b>		
<b>Salles p/associations romagnones</b>		
- Cuisine Salle Bel-Air	42 €	43 €
- Salle Bel-Air entière	105 €	107 €
- 1/3 salle municipale	49 €	50 €
- Salle municipale entière	105 €	107 €
<b>Salles p/locations privées Commune</b>		
- 1/3 Salle municipale	64 €	65 €
- Salle municipale entière	132 €	134 €
- Salle Bel-Air entière	132 €	134 €
- Cuisine Salle Bel-Air	57 €	58 €
- Salle pour réunion de famille après sépulture	gratuit	gratuit
<b>Salles p/locations privées Hors Commune</b>		
- 1/3 Salle municipale	131 €	133 €
- Salle municipale entière	301 €	306 €
- Salle Bel-Air entière	299 €	303 €
- Salle Bel-Air + cuisine	397 €	403 €
<b>Pour toute location de salle de 2 jours consécutifs (hormis Espace Galerne), le prix de location du 2<sup>ème</sup> jour est diminué de moitié</b>		
<b>Véhicule frigo</b>		
Personnes privées romagnones :		
Forfait par jour pour 25 kms maximum	63 €	64 €
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,62 €	0,63 €
Associations romagnones :		
Forfait par jour pour 25 kms maximum	gratuit	Gratuit
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,62 €	0,63 €
<b>Tarifs divers</b>		
Forfait associations	440 € en 2021 450 € en 2022	
Intervention du personnel technique / heure : 42 € en 2021 et 43 € en 2022		
<b>Caution des salles</b>		
Salle Municipale	660 € en 2021 et 670 € en 2022	
Salle Bel-Air	660 € en 2021 et 670 € en 2022	

## **2 – Tarif de location Espace Galerne**

Sur proposition des commissions « Finances », « Sport » et « Associations Culturelles », le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables pour l'Espace Galerne au 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
<b>Périodes</b>		<b>80%</b>	<b>70%</b>	<b>60%</b>
1 journée week-end ou jour férié été	1 310 €	1 048 €	917 €	786 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	1 179 €	943 €	825 €	707 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	1 048 €	838 €	734 €	629 €
Location 2 jours été	1 620 €	1 296 €	1 134 €	972 €
Location 2 jours hiver (-10%)	1 458 €	1 166 €	1 021 €	875 €

### **Une réduction de 30% sera accordée aux Associations Romagnones :**

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
<b>Périodes</b>		<b>80%</b>	<b>70%</b>	<b>60%</b>
1 journée week-end ou jour férié été	917 €	734 €	642 €	550 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	825 €	660 €	578 €	495 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	734 €	587 €	514 €	440 €
Location 2 jours été	1 134 €	907 €	794 €	680 €
Location 2 jours hiver	1 021 €	817 €	715 €	613 €

### **Une réduction de 20 % sera accordée aux Romagnons (particuliers, entreprises) :**

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
<b>Périodes</b>		<b>80%</b>	<b>70%</b>	<b>60%</b>
1 journée week-end ou jour férié été	1 048 €	838 €	734 €	629 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	943 €	754 €	660 €	566 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	838 €	670 €	587 €	503 €
Location 2 jours été	1 296 €	1 037 €	907 €	778 €
Location 2 jours hiver	1 166 €	933 €	816 €	700 €

<b>St Sylvestre</b>	
Particuliers et entreprises Commune et Hors Commune	1 720 €
Associations romagnones (- 15 %)	1 462 €

Caution : 1.000,00 euros

Tarif Eté : du 15/04 au 15/10

Tarif Hiver : du 16/10 au 14/04

## **3 – Décision modificative**

La crise du COVID 19 a contraint quelques personnes à annuler leur réservation de salle. S'agissant de cas de force majeure, il convient de leur rembourser les sommes versées, or, les crédits prévus au budget sont insuffisants et doivent être augmentés. De plus, les annulations ou reports de locations constituant un manque à gagner pour l'année 2020, il convient également de diminuer les crédits prévus pour les encaissements.

D'autre part, les bases d'imposition prévisionnelles 2020 étaient inconnues au moment du vote des taux d'imposition. Depuis, l'État nous a communiqué les informations, nous pouvons donc ajuster les crédits de recettes correspondant.

En conséquence, Monsieur Laurent GAUDRY, adjoint aux finances, propose de modifier le budget comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Cpte 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 9 000,00 €	Cpte 73111 – Taxes foncières et d’habitation	+ 20 087,00 €
		Cpte 74834 – Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	+ 579,00 €
		Cpte 74835 – Etat – Compensation au titre des exonérations de taxe d’habitation	+ 699,00 €
		Cpte 752 – Revenus des immeubles	- 12 365,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 000,00 €</b>

Le conseil municipal accepte à l’unanimité la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

#### **4 – Admissions en non-valeur**

La Direction générale des Finances Publiques de Cholet informe la commune que plusieurs recettes n’ont pu être encaissées.

L’admission en non- valeur est une mesure d’ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Le montant total de ces admissions en non-valeur s’élève à 126,62 €. Il s’agit :

- D’un dépôt sauvage de déchets facturé en 2018 pour un montant de 125 euros
- D’une erreur de paiement pour la cantine en 2018 (manque 0,62 euro par rapport au montant facturé)
- D’une erreur de paiement pour la cantine en 2019 (manque 1 euro par rapport au montant facturé)

Concernant le premier montant, des relances ont été réalisées par la trésorerie mais sont restées sans effet.

Au sujet des deux dernières sommes, le montant étant peu conséquent, il n’y a pas eu de relance.

Le conseil municipal doit donc accepter l’admission en non-valeur ou décider de lancer des poursuites judiciaires pour recouvrer les sommes.

Le conseil municipal décide par 16 « Pour » et 3 abstentions d’accepter l’admission en non-valeur des sommes précitées.

#### **5 – Cantine – Fixation des tarifs**

La commission Cantine s’est réunie le jeudi 25 juin afin de prévoir les tarifs de la cantine pour l’année scolaire 2021/2022.

Monsieur Franck Charrier présente au conseil les tarifs suivants :

- 3,75 € le repas facturé aux familles pour l’année 2020/2021
- 2,50 € le forfait par enfant et par mois

Le conseil municipal accepte à l’unanimité ces tarifs.

#### **6 – Demande de subvention MAM « Jardin des Sens »**

Les représentantes de la MAM (Maison d’Assistants Maternels) « Jardin des Sens » ont rencontré la municipalité afin de leur présenter l’avancement de leur dossier d’installation.

Elles doivent ouvrir leur structure au 8 rue des Frênes, d’ici la fin de l’année.

Elles sollicitent du conseil municipal l’attribution d’une subvention liée à leur ouverture, notamment les frais de matériaux et travaux.

Le conseil municipal, en date du 14 novembre 2019, avait décidé de ne pas subventionner la MAM « Jardin des Sens » car il estimait qu’il s’agissait d’un projet privé.

Le conseil municipal, considérant qu’il s’agit là d’un projet privé, décide à l’unanimité de ne pas attribuer de subvention à la MAM « Jardin des Sens ».

## 7 - Questions et Informations diverses

### a/ DIA 1 impasse Schubert

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 impasse Schubert, cadastrée AD 199 d'une superficie totale de 925 m<sup>2</sup>. Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### b/ Composition des commissions Bâtiments Communaux et Voirie-Lotissement

Afin de scinder la commission urbanisme, il est décidé de créer deux commissions supplémentaires

- Commission « Bâtiments Communaux » présidée par Freddy Brochard
  - . Myriam Templeraud
  - . Nelly Loizeau
  - . Nathalie Alloncius
  - . Julien Girard
  - . Dany Sicard
- Commission « Voirie-Lotissement » présidée par Franck Charrier
  - . Valérie Lizambart
  - . Marie-Céline Clarck
  - . Cyrille Fonteneau-Roger
  - . Frédéric Grolleau
  - . Julie Brillouet
  - . Guillaume Brin
  - . Boris Drapeau

### c/ installation classée du GAEC de la Rouillère en vue d'exploiter un élevage de 40.000 volailles de chair à Roussay

Le GAEC de la Rouillère a déposé une demande auprès de la Préfecture afin d'être autorisé à exploiter un élevage de 40.000 volailles de chair sur le lieu-dit « La Rouillère » à Roussay, commune déléguée de Sèvremoine.

Une consultation du public est lancée du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 à 8 h 30, au jeudi 30 juillet.

La demande est consultable sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire, [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique Publications – consultation du public – installations classées pour la protection de l'environnement.

Le public peut également prendre connaissance du dossier à la mairie de SEVREMOINE du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h.

Le conseil municipal de La Romagne est consulté sur le projet et devra donc rendre ses observations au maximum dans les 15 jours qui suivront la clôture de la consultation.

Compte-tenu des congés d'été, le conseil municipal débattera de ce dossier lors de la réunion de conseil du 17 juillet.

### d/ Info démolition ex-bâtiment Cléon

Les travaux de désamiantage de l'ancien bâtiment Cléon commencent le 6 juillet et les travaux de démolition et d'empierrement débiteront vers le 15 août.